

# **DYNAMIQUE POUR L'UNITE D' ACTIONS DE L'OPPOSITION POLITIQUE CONGOLAISE**

## **DÉCLARATION DU 05 AOUT 2015**

### **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Avant toute chose, nous sommes très heureux que notre camarade, l'Honorable Jean-Bertrand Ewanga, soit parmi nous aujourd'hui, après avoir purgé une peine injuste d'un an de prison. Nous saluons sa bravoure et son engagement sans faille pour l'instauration de la démocratie et d'un État de droit dans notre pays.

### **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Les partis politiques, les regroupements politiques et les groupes parlementaires de l'opposition ainsi que les associations de la société civile et de la diaspora, réunis ce mercredi 05 août 2015 à la Paroisse Notre Dame de Fatima, à Kinshasa Gombe, dans le cadre de la Dynamique pour l'Unité d'Actions de l'Opposition, **La Dynamique**, en sigle, ont procédé à l'examen de la situation politique de l'heure dans la sous-région et dans notre pays.

Il en ressort les constats ci-après :

- La région des Grands Lacs traverse une période de turbulence sans précédent dans l'Histoire de l'Afrique du fait de la détermination avérée de certains dirigeants à vouloir violenter les institutions de leurs pays par la violation de la Constitution en ce qui concerne notamment la limitation des mandats présidentiels afin de demeurer à vie au pouvoir;
- Pour y arriver, ces dirigeants montent des stratagèmes faits de brutalités meurtrières, de simulacres de pétitions réclamant la modification de la Constitution et des appels à des pseudo-dialogues refondateurs des institutions ;

**La Dynamique**, plus que convaincue que la République Démocratique du Congo est un pays unique et que son vaillant peuple, qui a déjà vidé les affres de la présidence à vie depuis plus de 18 ans maintenant, n'est pas prête à se laisser de nouveau enchaîner par une quelconque dictature ;

“Dans les temps de tromperie universelle, dire la vérité devient un acte révolutionnaire”, disait Georges Orwell !

Et, la sombre vérité mise à nu est que Monsieur Kabila veut demeurer au pouvoir au-delà de novembre 2016 en violation de la Constitution de la République. C'est ainsi qu'il multiplie des initiatives téméraires en s'appuyant sur le Gouvernement, la CENI et le Parlement, institutions qu'il a toutes instrumentalisées et inféodées.

En voici quelques-unes éminemment patentes:

- Un Projet de loi hâtif portant révision de quelques articles de la Constitution a **avorté** en 2014;
- Les propositions **rejetées** de la CENI d'organiser l'élection des députés provinciaux au suffrage indirect et celle des sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs en 2017 ;
- La CENI a volontairement omis de programmer l'élection présidentielle dans son calendrier partiel du 26 mai 2014. Ce calendrier a été **rejeté**;
- La création pour les besoins de la cause de l'ONIP, une structure aujourd'hui **enterrée** ;
- Un projet de modification d'une loi électorale attentatoire à la Constitution a été **repoussé** ;
- La publication, le 12 février 2015,d'un calendrier électoral global non-consensuel, inconstitutionnel, irréaliste, dangereux et intentionnellement surchargé qui a **implosé** ;
- Le couplage **contesté** des scrutins locaux et la mise en place dans la précipitation des nouvelles provinces ;

- Un projet de loi portant répartition des sièges pour les élections locales a été **rejeté** par l'Assemblée nationale le 13 juin 2015 ;
- L'usurpation des prérogatives de la CENI par le gouvernement au travers de la publication du calendrier des élections des gouverneurs des provinces est **abandonnée** ;
- Le projet de loi d'approbation des annexes pour les élections locales est **rejeté** par le Sénat le 01 août 2015 ;

Toutes ces initiatives ont **échoué** grâce à la vigilance, à l'éveil de conscience du peuple congolais et à l'avant-gardisme de la Dynamique de l'Opposition.

### **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Non sans se fatiguer, la détermination et la témérité du pouvoir dans cette entreprise suicidaire apparaît aujourd'hui avec :

- la convocation du parlement à une deuxième session extraordinaire successive en violation de l'article 75 du règlement intérieur du Sénat et de l'article 57 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui stipule : "Si l'ordre du jour de la session extraordinaire n'est pas épuisé à l'ouverture de la session ordinaire, elle est clôturée automatiquement. Si l'ordre du jour de la session extraordinaire n'est pas épuisé dans les trente jours, celui-ci est clôturé d'office exception faite de la session extraordinaire inaugurale de l'Assemblée nationale de la Troisième République. **Dans les deux cas, les matières de l'ordre du jour restées en suspens sont examinées en priorité au cours de la session ordinaire**".

- Les velléités de nommer les hauts fonctionnaires, des militaires ou autres affidés du pouvoir aux postes de Gouverneurs des nouvelles provinces en violation de la Constitution ?

A l'évidence, l'alignement de toutes ces initiatives démontrent que le bateau RDC, en perdition, est devenu au mieux ivre et au pire fou et que le régime de Monsieur Kabila s'obstine à ne pas appréhender la portée de la détermination par ailleurs déjà

démontrée du peuple congolais et croit qu'il peut reproduire le modèle Burundais en RDC et ainsi obtenir le glissement qu'il recherche désespérément!

Car, l'autre vérité, plus lumineuse cette fois, est que dans la semaine du 19 au 25 janvier de cette année, le peuple congolais avait envoyé le message on ne peut plus clair de son refus catégorique de voir Monsieur Kabila demeurer au pouvoir au-delà de 2016. Et pour cela, beaucoup de nos compatriotes ont payé de leurs vies. Certains sont encore en prison et bien d'autres garderont longtemps les stigmates de cette haute lutte héroïque.

Dans le même ordre d'idées, il sied de rappeler que le pouvoir avait reconnu avoir enterré nuitamment plus de 421 personnes dans un charnier à Maluku. Nous continuons à exiger que toute la lumière soit faite sur cette affaire macabre par l'exhumation notamment des corps et à procéder aux examens ADN des victimes aux fins de les identifier.

Qui sait si les corps de Fidèle Bazana et de nos martyrs de la semaine du 19 au 25 janvier 2015 y sont enterrés ou même ceux des victimes des différentes opérations dites "Likofi" ?

C'est ici le lieu de rendre un vibrant hommage à tous nos martyrs de la liberté et de la démocratie en nous levant pour observer une minute de silence.

Merci.

### **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Il est aujourd'hui essentiel de rafraîchir la mémoire de tous en rappelant in extenso l'esprit qui a présidé à l'élaboration et au vote massif par referendum de la Constitution de la République qui nous régit. En effet, l'exposé des motifs de la Constitution du 18 février 2006 dit ceci : "Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à 2003. **En vue de mettre fin à cette**

**crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire**, les délégués de la classe politique et de la Société civile, forces vives de la Nation, réunis en Dialogue inter-congolais, ont convenu, dans l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, **de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle Constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, aux termes des élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles**".

Et au point 3 de l'exposé des motifs, le constituant a relevé 7 préoccupations majeures ayant présidé à l'organisation des institutions de la République, à savoir :

- Assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat ;
- Éviter les conflits ;
- Instaurer un Etat de droit ;
- Contrer toute tentative de dérive dictatoriale ;
- Garantir la bonne gouvernance ;
- Lutter contre l'impunité ;
- Assurer l'alternance démocratique.

C'est pourquoi, le mandat de 5 ans du Président de la République, renouvelable une seule fois, prévient toute tentative de renversement du régime constitutionnel et l'érige en une infraction imprescriptible contre la nation et l'Etat. Elle est punie conformément à la loi.

Dès lors, pour contrer toute tentative de dérive dictatoriale qui empêcherait l'avènement de l'alternance démocratique, le constituant a assigné à tout congolais "le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution". C'est l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 64 de la Constitution.

**Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Au regard du sérieux danger, mieux ultime, que court notre pays, NOUS, membres de la **Dynamique**, déclarons :

1. Nous annonçons que dès la semaine prochaine, nous tiendrons un point de presse qui sera animé par notre camarade, l'Honorable Jean-Bertrand Ewanga, de nouveau homme libre ;
2. Nous réaffirmons notre volonté de participer aux élections transparentes et apaisées dans notre pays et lançons un dernier appel à la CENI pour qu'elle se ressaisisse et réanime urgemment la tripartie CENI-POUVOIR-OPPOSITION afin de nous permettre d'échanger sur les questions majeures qui minent dangereusement le processus électoral en cours ;
3. Nous exigeons l'enrôlement de tous les électeurs en vue de la constitution d'un fichier électoral crédible et la distribution des nouvelles cartes d'électeurs plus fiables. Dans ce cadre, nous exigeons qu'un appel d'offre international soit urgemment lancé pour la crédibilité de ladite opération.

En attendant, nous allons lancer à partir de la semaine prochaine, sur toute l'étendue du territoire national, notre campagne de sensibilisation de la population sur l'importance de l'enrôlement avant toute élection à venir dans notre pays. Par conséquent, nous considérons que l'audit du fichier électoral est sans intérêt aujourd'hui ;

Dans ce registre, nous informons l'opinion nationale que nous avons rencontré le Général Sangaré, Chef de mission de la délégation de l'OIF, chargée de l'audit du fichier électoral de la RDC et lui avons transmis un mémorandum détaillé reprenant notre position quant à ce. A la même occasion, nous lui avons fait savoir que la **Dynamique** de l'Opposition politique congolaise n'a mandaté aucun représentant à la Commission ad hoc de cet audit;

4. Nous annonçons que le 15 septembre prochain, nous tiendrons un meeting populaire d'envergure et d'éveil patriotique dans la Ville de Kinshasa pour que les Congolais, où qu'ils se trouvent puissent se joindre à nous et assurer dans un grand rassemblement notre destin commun, aujourd'hui fortement menacé par Mr Kabila et son pouvoir ;

5. Si, à la date du 15 octobre 2015 l'activité en rapport avec l'enrôlement n'a pas débuté, nous prendrons l'opinion nationale et internationale à témoin et lèverons d'autres options déterminantes qui émaneront de la Convention que la Dynamique de l'Opposition va tenir à l'issue de la campagne de sensibilisation sur l'enrôlement ;

6. Nous confirmons que le projet de loi d'approbation portant répartition des sièges pour les élections locales recèle de la fraude, car cette répartition doit être élaborée en tenant compte des statistiques issues du nouvel enrôlement. Or, la fraude corrompt tout ;

Par conséquent, nous demandons à tous les députés et sénateurs de l'opposition de s'abstenir à prendre part à la nouvelle session extraordinaire du Parlement convoquée manifestement en violation de la loi ;

7. Nous réitérons avec force notre opposition maintes fois répétées au dialogue inopportun, asubstancié et inutile initié par Monsieur Kabila et nous condamnons fermement l'initiative d'une quelconque réunion préparatoire dudit dialogue ;

8. Nous reconnaissons que le découpage territorial est certes constitutionnel mais nous disons qu'il doit minutieusement se préparer. Aussi, faut-il le renvoyer après 2016 comme on doit postposer après 2016 la tenue des élections urbaines, municipales et locales qui sont plus complexes et nécessitent une programmation plus rationnelle ;

9. Nous dénonçons avec la dernière énergie la corruption actuellement en cours ainsi que des manœuvres de certains responsables des institutions qui cherchent à soudoyer certains députés nationaux en leur tendant l'appât, à l'instar des Sénateurs,

du dépassement de leurs mandats en violation de la Constitution et rejetons catégoriquement tout projet de glissement de mandats au-delà du 27 novembre 2016 ;

10. Nous exigeons le respect de la Constitution de la République par la tenue des élections présidentielle et législatives, le 27 novembre 2016, et la passation pacifique et civilisée du pouvoir, le 20 décembre 2016 ;

11. Nous déplorons les campagnes d'inauguration impromptues, par Monsieur Kabila, des œuvres inachevées, modulaires et provisoires, des acquisitions d'aéronefs de seconde main et autres infrastructures non-opérationnelles à fonds perdus, du reste financées par les organismes régionaux et internationaux comme c'est le cas de la piste de l'aéroport de Goma. Point n'est besoin de souligner que toutes ces campagnes à simple finalité de charme, de propagande et de manipulation de la population participent du souci de créer les conditions de glissement et obtenir un "3<sup>ème</sup> mandat" ;

12. Nous rappelons au peuple congolais, dans l'hypothèse où Monsieur Kabila ne le sait pas, que sous la Deuxième République, on a vu la réalisation des œuvres gigantesques sans commune mesure avec des "modulaires" de nos jours, notamment : Inga-Shaba, la Cité de l'OUA, CCIZ, Sozacom, le Pont Maréchal, les aéroports internationaux de Gbadolite et de Bangoka, le Stade des Martyrs, le Palais du Peuple, la Cité de la Rtn, la Cité de la N'sele; l'acquisition de deux DC 10, de quatre Boeing 737, des DC8 neufs et, entre 1976 et 1977, Air-Zaire était la première compagnie aérienne africaine ; le Zaïre avait des paquebots de haute mer et plusieurs autres bateaux etc ;

13. Nous condamnons la pratique qui consiste en la manipulation, par le pouvoir de Monsieur Kabila, de l'argent de la République en toute illégalité en éclatant, au niveau de la Banque Centrale du Congo, le compte de l'Etat en plusieurs morceaux à partir desquels des dépenses illégales, donc non-inscrites au budget de l'Etat, sont effectuées. Il en est ainsi du cas de l'Hôtel du Gouvernement, du Parc Agro-Industriel de Bukanga Lonzo et de l'Hôpital du Cinquantenaire ;



14. Nous fustigeons la détérioration continue des conditions de vie des Congolais au moment où certains caciques du pouvoir s'enrichissent chaque jour en affichant sans gêne une opulence insolente au milieu de la misère noire dans laquelle ne cesse de croupir le peuple congolais ainsi que l'insécurité croissante et généralisée qui sévit dans le pays. Aussi, au moment où les fonctionnaires ne sont pas payés et les populations de Béni particulièrement continuent à être massacrées, on se permet d'organiser avec faste des occasions de jouissance à coup de millions de dollars, comme pour insulter la souffrance des congolais, laissés dans le dénuement total;

15. Nous en appelons aux juges en charge du dossier Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, au stade des plaidoiries des parties civiles, de ne dire que le droit, en âme et conscience, pour que justice soit rendue dans le respect des règles de l'art. Aussi, exigeons-nous que la sécurité des avocats des parties civiles soit assurée ;

16. Nous exigeons la libération sans condition de tous les détenus politiques et d'opinion injustement privés de leur liberté. Il s'agit notamment de l'Honorable Diomi Ndongala, Honorable Kyaviro, Christopher Ngoyi, Jean-Claude Muyambo, Yves Makwambala, Fred Bauma, Eric Kikunda et tant d'autres....

17. Nous demandons à notre peuple de demeurer vigilant et à la lumière des velléités de violence aux institutions de la République de se préparer à relever le défi de la consolidation de la démocratie dans notre pays conformément à la Constitution de la République en relayant au niveau des quartiers, groupements, chefferies, secteurs, villages, communes, territoires et provinces ce message de la **Dynamique**;

18. Nous en appelons enfin à la communauté internationale à demeurer aux côtés du peuple congolais, à l'accompagner dans son combat pour la préservation de la paix et des acquis démocratiques et à soutenir ses aspirations au développement non seulement de la RDC mais aussi de toute la Région.

Il n'y a pas de doute possible, le peuple congolais a chassé la peur. Il est conscient de ses responsabilités et il est déterminé mieux que quiconque à faire face, avec courage, au défi qui lui est lancé et barrer la route, conformément à la Constitution, à ceux qui veulent le maintenir dans l'indignité.

Car, seule la lutte libère.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo et son vaillant peuple.

Fait à Kinshasa, le 05 août 2015

## LES SIGNATAIRES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
OPPOSITION POLITIQUE CONGOLAISE

**LISTE DE PRESENCE A LA PLENIERE DE LA DYNAMIQUE**  
**Le 05/Août/2015 A LA PAROISSE NOTRE DAME DE**  
**FATIMA COMMUNE DE LA GOMBE**

N°	NOMS	Parti, Rpe PO, G.P
01	BADIBANGA Samy	UDPS/Alliés
02	BAMPORIKI	UNC/Alliés
03	BAZAIBA Eve	MLC
04	BIJIMINE	ST/UDAO
05	BUSSA Jean Lucien	CDER
06	BIANDO	UDEMOMO
07	JB EWANGA	CVAD
08	FAYULU Martin	SAUVONS LA RDC
09	INGELE IFOTO	FAC/OPP
10	KALELE KABILA BILA	FAC
11	KAMERHE Vital	FPS
12	KIAKWAMA KIA KIZIKI	CDC
13	KOLOSIO	RCD/KML
14	KUDURA Pascaline	MPP
15	LENGA Alexis	MLC/Alliés
16	LUSAMBA TACHER	AFLP
17	MAKILA José	GP/ATD
18	MONI DELA	SET
19	MWENZE KONGOLO	AVK
20	OLENGA NKOY/Emery	DECO/FONUS
21	SESSANGA Delly	GP/ENVOL
22	VUEMBA Jean Claude	MPCR
23	FABIEN MUTOMB	UDPS/Alliés
24	Gabriel MOKIA	MDCO
25	KOVO INGILA	UDPS/Alliés
26	BASILE OLONGO	SET
27	ELYSE	PUNA
28	FIDEL TINGOMBAY	CRP
29	ALAIN MBAYA	UNC
30	JC MWALIMU	ECIDé
31	OSCAR LUGENDO	FAC/OPP
32	MARTIN MUKONKOLE	FDCD

33 Jean-Félix TSHOBO ASOD  
Secrétariat Technique de l'Opposition (STOP) +2439999

34 Albert Fabrice POELA RECO  
2011-2012-2013-2014-2015

N°	NOMS	Parti, Rpe PO, G	N°	NOMS	Parti, Rpe PO, G.P
33	SELENGE-JACQUE	UNC	77	MURENGAYI YVON	UREC / FAC
34	Kengi Jean Paulin	UNC	78	KAMEMGA J-MARIE	RDR / PAC
34	SAMUEL MUFENDU	UNC	79	JUNIOR MAKELELE	UNC
35	Celestin KATUBADI	UNC	80	SELENGIBE PAUSTINE	J.D.C
36	LOSILO-PROSPER	UNC	81	KIWA NKWIZE	U.N.C
37	MABOBO WILLIAM	UNC	82	ELVIS BOWENW	MPCR
38	GHILOFA KULIMOSI	UNC	83	KUKAMBIA YENERINE	U.N.C
39	BLAISE-NTOMBO NGO	UNC	84	NYOKO MALUDIANA	FPN / FAC-OPP
40	Me Benjamin KAKANGE	UNC	85	MATONDO MBUMBA	U.N.C
41	MUWANEMEMAIN	UNC	86	JUSTIN MOZINDO	UNC
42	MUKONO-CHIBALANDA Hilaire	UNC	87	JONATHAN MULAMBA	UNC
43	GOLIMA MANGALA	UNC	88	Hobem ELOHA	UNC
44	BEBE-BOYOMA	UNC	89	Jean-claude UTABULUKE	UNC
45	BISALOMBA-FRANCOIS	U.T.C	90	Roger KAWOLO	RPAR
46	JESIRE SANGA OSHILA	UNC	91	MASTAKI-KENGA	UNC
47	Juhy faga	UNC	92	Jamale KATUNBA	UNC
48	JUVENAL KABWENZE	U.N.C	93	Joy MUGLIZAMBA	UNC
49	MAKUSUDI WILFRED	UNC	94	NIEMBE-TINDOTTE	UNC
50	MBOLA-GABY	FAC/OPP	95	FIOEL LAUNE	U.N.C
51	JOSIANE KABAMBI	UNC	96	ALILI-MOLISTO	UNC
52	KAZADI RUANBA	U.N.C	97	NGOMA NKONDO	UNC
53	MASUDI DANCOIS	U.N.C	98	KALONSI-KALONSI	E.B.R.L
54	KABANGO JOSUE	UNC	99	DENISE-VILA	M.L.C
55	JOLNET-FRANCIS	RDR/KML	100	FICHRIST BONGOLE	UNC
56	MBOYO Felicien	UNC	101	BETHUNE B	USA OUGANDA
57	FONGO TUKERANO	UNC	102	TUSAMBA LWFN	DDC
58	Willy Ndi-MUMBE	UNC	103	BAOTO Beatrice	UNC
59	Stan. KISERI Amadee	U.S.A/FAC	104	LIKUO MAURICE	U.N
60	BONGWA RAPHAEL	RDR/KML	105	MASUNGI-DANIEL	UNC
61	NZOKATO JUNIOR	RDR/KML	106	LUATA-KAZANGA	UNC
62	LUHANGALA GUYLAIN	UNC	107	Fidèle BINSUNGIS	UNC
63	KANGA-GUY	UNC	108	MUYA-CHANTAL	U.N.C
64	NDJOKÉ FRANCOIS	D.C	109	Inwongi GUYLAIN	PNRD
65	Maria-Vel-KAWAMBA	UNC	110	KUMU TSHIBANG	UNC
66	KIOMONDO-JC	MDCO	111	MAYIBANZI KUMUNGA GILBERT	UNC
67	MAURICE MUMBAK	MDCO	112	KINGU NANY NANY CR	UNC
68	SEVAKI-NUSUNGU	MDCO	113	Omzeji NYOTA	MPCR
69	MUTSHIPAY NSENDA	UNC	114	OTIN KULUNGULUNGU	UNC
70	MBUNANGA SEWOLA	MDCO	115	GLORIA NZABI	U.N.C
71	ROGER OUPANA	RDR	116	EMILE MANDELO	MLC
72	KASIALA-JEAN	MDCO	117	MAZAKA-PATRICK	M.L.C
73	CIABA JOEL PAUL	MDCO	118	AMANI SA	UNC
74	Felix MIAMBI	UNC	119	Eddy RWPEPE	U.N.C
75	PARI-OSOR-KABANDU	UNC	120	HON. MALISAWA	UDCF
76	GAMETRE MATSHOKO	-II-	121	Helene ZAMUDA	UNC